

Plateforme d'échange d'informations COVID-19 Entre les membres de RegulaE.Fr

Questionnaire sur les mesures covid-19 : Régie de l'énergie

1. Dans quelle mesure le secteur énergétique de votre pays a-t-il été affecté par la crise covid-19 ?

Au Québec, Hydro-Québec Distribution est d'avis qu'après la crise, la croissance des ventes retournera à un niveau comparable à celui présenté dans son Plan d'approvisionnement 2020-2029. Elle note que l'impact de cette crise sur les ventes d'électricité est d'environ -1 % en mars 2020 et - 6% en avril 2020. Selon ce distributeur d'électricité, qui compte 4,4 millions d'abonnés au Québec, il est encore trop tôt pour mesurer les effets de cette crise à long terme.

2. Des mesures d'urgence ont-elles été adoptées pour répondre aux conséquences de cette crise ?

- Si oui, lesquelles (mesures prises par le régulateur/le gouvernement) et dans quel but (protéger les consommateurs, assurer la sécurité d'approvisionnement etc.) ?

La sécurité d'approvisionnement n'est pas affectée par la pandémie. Ainsi aucune mesure n'a été prise à ce sujet.

Dès le début de la crise, des mesures préventives ont été mises en place par la Régie de l'énergie (la Régie). Ces mesures préventives, fondées sur les instructions, conseils et meilleures pratiques des experts en santé publique des gouvernements du Québec et du Canada, visaient à minimiser le risque que représente la COVID-19 pour ses employés et les participants à ses travaux. La Régie a reporté immédiatement les audiences, rencontres préparatoires et séances de travail prévues au calendrier et avisé les participants à ses travaux que s'il devait y avoir une urgence à procéder à une audience ou autre, des options relatives à la participation par conférence téléphonique, par écrit ou autre moyen de participation à distance seront examinées avec les participants. Elle les invitait à communiquer avec le Secrétaire de la Régie, afin d'explorer les options possibles.

Le gouvernement, les tribunaux judiciaires et les tribunaux administratifs ont mis en place plusieurs mesures en vue de protéger les citoyens durant cette crise dont la suspension des délais pour exercer ses recours. L'ensemble de ces mesures se retrouvent sur le site internet du [Barreau du Québec](#) dont celles adoptées par la Régie.

- Quelles mesures ont été prises par les opérateurs du secteur énergétique ?

Dans le but de soutenir leurs clients, les distributeurs d'électricité et de gaz naturel au Québec ont adopté plusieurs mesures. Ces mesures sont publiées sur le site Internet de la Régie. [Mesures temporaires d'allègement des tarifs et conditions de service des distributeurs et du transporteur en](#)

[lien avec la pandémie de COVID-19](#). Le Transporteur d'électricité (TransÉnergie) a avisé la Régie qu'aucune mesure n'a été adoptée en lien avec la pandémie.

3. Dans quelle mesure le fonctionnement du régulateur a-t-il été affecté par la crise sanitaire ?

- Quelles nouvelles consignes ont été adressées au personnel (lieu de travail, emploi du temps, etc.) ?
- Quels moyens de communication virtuelle le régulateur utilise-t-il ? En interne et en externe ?

Tout le personnel de la Régie est en télétravail depuis le 20 mars 2020 et dispose des outils technologiques nécessaires. Ils ont tous comme consigne de poursuivre le travail et les gestionnaires adaptent leurs exigences en tenant compte des situations particulières de chacun. Pour nos rencontres de travail à l'interne, nous utilisons la plateforme Teams.

Depuis de nombreuses années, la Régie publie l'ensemble des informations relatives à ses travaux sur son site internet et il en est de même depuis le début de la pandémie. Les restrictions rendues nécessaires par la COVID-19 ont toutefois été l'occasion de développer des processus visant la participation de tous à distance. Ainsi :

- L'entièreté des documents déposés par les participants aux dossiers qu'elle traite ainsi que de ses correspondances et décisions, est disponible en temps réel sur son site et accessible à tous grâce à son Système de dépôt électronique en place depuis 2011;
- Le rôle d'audience, qui prend la forme d'un calendrier de ses travaux, est mis à jour tous les vendredis et accessible à l'ensemble des participants à ses travaux et au public à partir de la page d'accueil de son site;
- Depuis la fin avril, la Régie utilise l'application GoToMeeting pour tenir des rencontres préparatoires et des audiences virtuelles. La Régie a choisi cette application afin d'éviter les problèmes reliés à la sécurité des données des participants et de respecter les garanties procédurales inhérentes à son rôle de tribunal administratif. Des guides d'utilisation ont été préparés à ces fins et à la demande des participants à ses travaux, des tests sont conduits afin de permettre à tous de se familiariser avec cette application (ces Guides sont joints en documents attachés);
- La Régie a procédé récemment à rendre l'application GoToMeeting disponible aux médiateurs, distributeurs et consommateurs pour la tenue des séances de médiation dans les dossiers de plainte ;.
- Les documents déposés lors des audiences et des rencontres préparatoires, de même que le procès-verbal sont déposés quasi instantanément sur notre site internet;
- Un sténographe se joint à ces audiences et rencontres préparatoires virtuelles et les transcriptions de l'audience ou de la rencontre préparatoire sont disponibles, généralement dans un délai de 24 à 48 heures et déposées sur le site internet de la Régie;
- Afin de respecter le principe de la publicité des débats et éviter, sauf exception, que les audiences se tiennent à huis clos (certaines audiences traitant de documents et de faits confidentiels demeurent à huis clos), la Régie assure la diffusion en direct des audiences et rencontres tenues par GoToMeeting via

son canal YouTube, le tout étant accessible par le biais d'un lien publié sur son site internet. Ainsi, les représentants des participants et le public pourront écouter ces audiences en direct. L'application GoToMeeting permet, grâce à ses accès, de ne pas limiter le nombre de participants aux audiences de la Régie, ce nombre étant toujours inférieur aux limites de l'application;

- Pour ce qui est des audiences en personne qui débiteront au tout début de septembre, la Régie a une grande salle d'audience et s'affaire présentement à mettre en place toutes les mesures nécessaires afin de respecter les consignes de la Direction de la Santé publique et de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST);
- Enfin, la Régie étudie présentement les moyens visant à permettre, dès cet automne, aux participants qui seront présents dans la salle d'audience, d'être en contact avec leurs client/analyste/expert via une plateforme numérique et visant également à permettre la diffusion, en salle, de témoignages de personnes ne pouvant, pour différentes raisons, se déplacer en salle à l'audience. Ainsi, elle pourrait diffuser sur les écrans déjà présents, les interventions des personnes présentes à distance et leur permettre d'intervenir comme si elles étaient en salle.

4. Quel rôle jouent les institutions régionales dans la gestion de la crise ?

- Des mesures régionales ont-elles été prises par les institutions régionales, par exemple l'ARREC en Afrique de l'Ouest, pour accompagner les autorités de régulation nationales dans la gestion des effets sur le secteur énergétique de la crise ?
S/O
- Quels impacts cette crise a-t-elle sur les échanges transfrontaliers d'énergie ?
À notre connaissance, la crise n'a pas d'impact sur les échanges transfrontaliers.

5. Quelles sont, selon vous, les conséquences à moyen/long-terme de cette crise sur le secteur énergétique de votre pays, région ?

Il est trop tôt pour mesurer ces impacts sur le secteur énergétique. On peut entrevoir cependant une baisse de la demande due au contexte économique qui va demeurer difficile plusieurs mois après cette crise sans précédent.